

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°39 (arrêté de promulgation du 23 décembre 1929)...

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1929

Numéro JO
n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro
31 décembre 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 16 octobre 1929 relatif au classement prévu pour le personnel de la magistrature coloniale, en ce qui concerne l'allocation d'indemnités de déplacement et des passages,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 16 octobre 1929, susvisé, relatif au classement à attribuer au point de vue des indemnités de déplacement et des passages au personnel colonial de la magistrature et du greffe.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac